

Tel : 05 45 21 30 22
Fax : 05 45 21 26 41
Siret : 78126127600013
Site : cavac16.com

Coopérative Agricole Villejésus Approvisionnement et Céréales
Silos de la Chapelle, Tusson, Verdille et Villejésus





Cher(e) adhérent(e)

Conformément à notre politique, validée par votre conseil d'administration, nous développons nos productions vers de nouvelles filières économiques plus rémunératrices.

Notre ambition est de rester proche de vos attentes et de vous aider à évoluer au sein de vos exploitations. Elle est également de vous apporter le plus de souplesse dans votre mode de commercialisation, tout en respectant les règles liées à notre statut coopératif.

Depuis de nombreuses années, vous bénéficiez de plusieurs moyens de commercialisation, et souhaitons évoluer sur plus de transparence, afin de mieux sécuriser la politique de notre coopérative, ainsi que l'outil qu'elle représente.

Le président





Politique céréales :

Plusieurs possibilités de commercialisation s'offrent à vous :

Engagement de campagne :

Avant chaque campagne vous devez vous positionner dans un mode de commercialisation. Un courrier vous est adressé en début de chaque campagne afin de formaliser cet engagement. Comme il en a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2003, tout livreur désirant mettre en stockage commercial sa récolte dans les installations de la Coopérative, devra le signaler à partir du bulletin joint à ce courrier. Une réponse écrite est obligatoire, permettant ainsi d'éviter toute ambiguïté sur le mode de commercialisation de votre production. Vous devrez, dans ce document, y détailler les cultures et volumes (ou surfaces) concernées par chaque type de commercialisation. Sans réponse de votre part nous validerons la position prise lors de l'année précédente.

- Pour les cultures d'hiver
 - Engagement standard :
- Pour les cultures de printemps
 - Engagement standard :





1. Prix de campagne :

La coopérative s'engage à proposer un prix moyen annuel en phase avec le marché en s'imposant un cadre de gestion pour la réalisation de ses ventes. Chaque mois, une commission ou votre CA, se réunit pour vérifier et valider les positions prises par la direction.

Le prix d'acompte défini par votre conseil vous permet de bénéficier de la trésorerie dès la récolte. En fonction de l'avancement des ventes, le CA décide ou non de complément de prix toute la durée de la campagne, afin de mieux coller aux prix de marché.



2. Prix Ferme individualisé:

Vous avez la possibilité depuis de nombreuses années de mettre en dépôt vos différentes productions et de déclencher vos ventes comme vous le souhaitez (avant ou après récolte). Le prix ferme vous expose à la volatilité des marchés et nécessite que vous preniez le maximum d'informations auprès d'organismes spécialisés. Chaque cotation est effectuée en temps réel en contactant la direction. Le barème défini par le conseil est le suivant

- Prix de base rendu Pallice pour les céréales et rendu bordeaux pour les oléagineux. Concernant les produits plus spécifiques une cotation vous sera fournie en fonction du marché physique et disponible en fonction des différentes opportunités.
- A ce tarif est déduit une marge qui inclue les coûts de stockage et de transport qui varie en fonction des périodes de paiement. Cette grille est définie par le conseil d'administration. Elle est disponible au siège de la coopérative
- Les cotations se font en temps réels après consultation auprès du directeur.
- Un contrat vous est retourné par la suite dans les 24 heures
- Date limite de paiement : défini par vous-même en fin de mois selon vos exigences

Date limite de fixations :**1. Cultures d'hiver :**

Pour des problèmes d'organisation et de stockage, la date limite à laquelle devront être vendus ou repris les produits seront le 30 Avril 2021:

Possibilité d'arbitrage sur cotations Euronext, Aout ou septembre (produit et base à définir) au delà du 30 Avril, après possession de la marchandise pour Blé, Colza ou orge.

2. Cultures de printemps :

Pour des problèmes d'organisation et de stockage, les dates limites auxquelles devront être vendus ou repris les produits seront le 30 Avril 2021:

Possibilité d'arbitrage sur cotations Euronext Aout (base à définir) au delà du 30 Avril après possession de la marchandise pour le Maïs.

Contrat de dépôt de campagne :

Suite à vos engagements, un contrat de dépôt sera établi pour mettre en conformité votre situation. Ce contrat de dépôt, détaillant vos produits et volumes en stocks dans nos installations, sera signé entre la coopérative et vous-même. Il y sera spécifié les conditions de stockage ou de reprise éventuelle.

**3. Prix individualisé avec complément :**

En fonction des besoins de la coopérative et afin de répondre aux exigences des engagements 2BsVs (durabilité), la coopérative peut vous proposer dès la récolte 50% du prix de campagne puis un complément de prix suite à la demande de l'adhérent en fonction des conditions de marché et pouvant être adossé au marché à terme dans les mêmes conditions que le prix ferme.

4. Prix stockage ferme :

Pour les adhérents stockeurs, la marge déduite au prix ferme est identique au stockage commercial amputée du cout de stockage défini par le conseil d'administration. Le principe reste le même sauf que l'agrégage est effectué par le client final en cas de livraison direct afin d'éviter toute rupture de charge sur nos sites. En cas de refus pour des raisons qualitatives, l'adhèrent prendra à sa charge les coûts engendrés par le transport ou le traitement nécessaire à cette non conformité.





COTATIONS :

Dans tous les cas vous pouvez vous rapprocher de la direction pour établir une cotation de vos productions. Plusieurs sites peuvent vous fournir différents éléments nécessaires pour votre prise de décision (à valider avec la direction).

I. Marchés à Terme Euronext : publication quotidienne

- Blé tendre :

<https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/EBM-DPAR/cours-ble-de-meunerie-matif>

- Maïs :

<https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/EMA-DPAR>

- Colza :

<https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/ECO-DPAR>

II. Marchés physiques

Les producteurs peuvent également s'appuyer notamment sur l'un des indicateurs de prix de marchés physiques suivants :

Cotations FranceAgrimer : publication quotidiennes Blé, Orge fourragère, blé dur, maïs, orge de brasserie (non quotidienne) :

<https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/Statistiques.aspx?menuurl=Statistiques/productions%20v%C3%A9g%C3%A9tales/grandes%20cultures/cotations>

Cotations CNCMA, Courtiers assermentés, Grains et Issues :

Publication hebdomadaire Blé tendre, blé dur, maïs, orge fourragère :

Télécharger les cotations « Grains et Issues»

<https://www.courtiers-assermentés.org/cotations-officielles/>

La CAVAC propose plusieurs prestations pour vous accompagner sur votre exploitation :

Transport de céréales à la récolte :

Porteur simple : 8€ /tonnes

Ensemble ou semis : 5€/tonnes hors tournesol (8€/tonne)





Barèmes de réfections et bonifications

PS Blé €/T:

70	-8€
71	-5€
72	-4€
73	-3€
74	-2€
75	-1€
75.5	-0.5€
76	0€

PS Blé Dur €/T:

72.5	-4.5€
73.5	-3.5€
74.5	-2.5€
75.5	-1.5€
76.51	-1€
77.5	-0.5€

Protéine Blé dur €/T:

13.4	-10€
12.4	-18€
11.9	-25€
11.4	-30€

Grains tachés Pois :

1%	-1%
2%	-2%
3%	-3%
4%	-4%
5%	-5%
6%	-10%
11%	-25%

PS Orge €/T:

50	-10€
56.5	-7€
57.5	-5€
58.5	-4€
59.5	-3€
60.5	-2€
61.5	-1€
62.0	0€
62.5	0€

Protéines Blé €/T:

8 et -	-13€
8.5	-12€
9	-11€
9.5	-10€
10	-7€
10.5	-4€
10.6	-1.8€
10.7	-1.6€
10.8	-1.4€
10.9	-1.2€
11	-1€
11.1	0€
11.9	0€
12	1€
12.1	1.2€
12.2	1.4€
12.3	1.6€
12.4	1.8€
12.5 et +	2€

Séchage :

Humidité	Maïs	CAP	Pois	Humidité	Tournesol	Colza
15.01	0€			9.4		0€
15.51	-1.7€		-2.6€	9.5		-5.3€
16.01	-3.54€	-2.21 €	-2.6€	9.6		
16.51	-5.32€	-4.43€	-3.88€	9.7		
17.01	-7.09€	-5.91€	-5.15€	9.8		
17.51	-8.82€	-7.34€	-6.4€	9.9		
18.01	-10.55€	-8.78€	-7.65€	10	-6.57€	-7.25€
18.51	-12.23€	-10.21€	-8.89€	10.1	-7.14€	
19.01	-13.98€	-11.65€	-10.1€	10.2	-7.70€	
19.51	-15.67€	-13.08€	-10.65€	10.3	-8.26€	
20.01	-16.21€	-13.54€	-11.2€	10.4	-8.82€	
20.51	-16.77€	-13.99€	-11.71€	10.5	-9.37€	-9.2€
21.01	-17.31€	-14.44€	-12.24€	10.6	-9.92€	
21.51	-17.84€	-14.89€	-12.75€	10.7	-10.45€	
22.01	-18.37€	-15.34€	-13.28€	10.8	-11€	
22.51	-18.94€	-15.79€	-13.77€	10.9	-11.5€4	
23.01	-19.45€	-16.24€	-14.28€	11	-12.06€	-11.5€
23.51	-19.98€	-16.69€	-14.78€	11.1	-12.58€	
24.01	-20.56€	-17.14€	-15.26€	11.2	-13.1€	
24.51	-21.08€	-17.59€	-15.76€	11.3	-13.62€	
25.01	-21.62€	-18.04€	-14.43€	11.4	-14.13€	
25.51	-22.7€	-18.49€	-14.86€	11.5	-14.64€	-14.3€
26.01	-23.25€	-18.94€	-15.5€	11.6	-15.14€	
26.51	-23.78€	-19.39€	-16€	11.7	-15.64€	
27.01	-24.32€		-16.5€	11.8	-16.13€	
27.51	-24.86€		-17€	11.9	-16.62€	
28.01	-25.39€		-17.5€	12	-17.1€	-16.75€
28.51	-25.97€		-18€	12.1	-17.58€	
29.01	-26.5€		-18.5€	12.2	-18.06€	
29.51	-27€			12.3	-18.54€	
30.01	-27.57€			12.4	-19.01€	
30.51	-28.11€			12.5	-19.47€	-19.5€
31.01	-28.64€			12.6	-19.92€	
31.51	-29.2€			12.7	-20.39€	
32.01	-29.71€			12.8	-20.84€	
32.51	-30.25€			12.9	-21.28€	
33.01	-30.8€			13	-21.74€	-22€
33.51	-31.35€			13.1	-22.17€	
34.01	-31.86€			13.2	-22.61€	
34.51	-32.41€			13.3	-23.04€	
35.01	-32.96€			13.4	-23.47€	
35.51	-33.48€			13.5	-23.90€	-24.75€
36.01	-34.03€			13.6	-24.31€	
36.51	-34.06€			13.7	-24.74€	
37.01	-35.15€			13.8	-25.15€	
37.51	-35.67€			13.9	-25.57€	
38.01	-36.2€			14	-25.98€	
38.51	-36.75€			14.1	-26.36€	
39.01	-37.27€			14.2	-26.77€	
39.51	-37.77€			14.3	-27.16€	
40.01	-38.3€			14.4	-27.54€	
40.51	-38.83€			14.5	-27.95€	
41.01	-39.35€			14.6	-28.33€	
41.51	-40.01€			14.7	-28.72€	
42.01	-40.55€			14.8	-29.09€	
42.51	-41.09€			14.9	-29.45€	
43.01	-41.63€			15	-29.82€	
43.51	-42.15€			15.1	-30.19€	
44.01	-42.71€			15.2	-30.57€	
44.51	-43.25€			15.3	-30.91€	
45.01	-43.78€			15.4	-31.27€	
45.51	-44.32€			15.5	-31.63€	
46.01	-44.85€			15.6	-31.98€	
46.51	-45.39€			15.7	-32.32€	
47.01	-45.92€			15.8	-32.67€	
47.51	-46.45€			15.9	-33.01€	
48.01	-47€			16	-33.35€	
48.51	-48.5€			16.1	-33.67€	
49.01	-49€			16.2	-34.02€	
49.51	-50€			16.3	-34.33€	



Politique approvisionnement

le savoir-terre®
J'adhère !

La CAVAC a adopté au sein de ses statuts l'activité approvisionnement. De fait vous pouvez vous fournir en semences hybrides et lignées, engrais, produits phytosanitaires et de tous les équipements nécessaires (vigne) pour vos cultures.

1. Commandes

Vous pouvez anticiper vos besoins en semences, engrais et produits phytosanitaires auprès de vos techniciens. Une commande sera établie dans notre base ERP Genèse Projection, afin que vos besoins soient comptabilisés et sécurisés au sein de la coopérative.

2. Conditions morte saison

En début de campagne vos techniciens peuvent vous proposer des engagements précoces pouvant bénéficier de tarifs morte saison. Les conditions vous seront communiquées par eux mêmes et liées aux dates d'engagement et de paiement.

3. Délai de paiement

Chaque facturation est liée à une date d'échéance qui a été validée par votre conseil à 30 jours fin de mois. Vous pouvez bénéficier d'un escompte de 1% en cas de paiement à 15 jours, date de facture faisant foi.

La coopérative a également actée dans ses statuts les comptes courants, permettant avec votre accord, une compensation dans le cas de compte débiteur. Vous devrez en informer le secrétariat en cas de non respect de cette règle afin d'y remédier. En cas de retard de paiement le conseil a validé un taux d'intérêt de retard de 1%/mois



4. Enlèvements

Tous les approvisionnements sont cotés départ site de Villejésus. Seuls les enlèvements d'azote liquide, sur les sites de Tusson et Verdille, font exception à cette règle. Des coûts de livraisons peuvent être ajoutés en fonction des problématiques de chacun.

5. Financement

La CAVAC a, depuis plusieurs années, incitée les adhérents à financer leurs approvisionnements par l'intermédiaire des banques avec lesquelles vous travaillez. L'objectif de notre structure est de solliciter les organismes bancaires, pour financer vos approvisionnements, et dans les situations les plus difficiles, d'être un partenaire actif dans cet objectif. Le conseil a validé auprès de son directeur, de mettre tous les moyens possibles pour que les organismes bancaires soient le plus sollicités possible. Le compte courant doit atteindre un point 0 au moins une fois en cours de campagne, afin d'éviter tout débordement de trésorerie entre nos structures.





6. Prestations :

- Location de benne à pattes ou cuve azote : forfait de 70 €
- Location semoir engrais : 10€/ tonne
- Plan Prévisionnel de Fumure : de 3 à 5 €/ilot (à définir avec vos techniciens)
- N tester : gratuit
- Semoir anti limaces : gratuit

